

RÉSIDENCE INTERNATIONALE D'ÉCRITURE CINÉMA ALCA

APPEL À CANDIDATURES – RICA 2026

FORMULAIRE À DESTINATION DES PARTICIPANTS JUMP IN 2024 ET 2025

AGENCE LIVRE,
CINÉMA & AUDIOVISUEL
EN NOUVELLE-AQUITAINE

Pour la 8^e année, ALCA, agence livre, cinéma et audiovisuel en Nouvelle-Aquitaine, s'associe au Poitiers Film Festival pour proposer des résidences d'écriture ouvertes aux réalisatrices ou aux réalisateurs internationaux.

Les cinéastes ayant participé aux ateliers Jump In du festival, programme d'accompagnement au premier long métrage, peuvent soumettre leurs candidatures pour l'obtention d'une résidence d'écriture d'une durée de quatre semaines. Le lauréat ou la lauréate sera reçu en résidence au Chalet Mauriac. Propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (Gironde), est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écriture: écriture graphique, littéraire, cinématographique, dramatique, etc.

ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise, depuis le printemps 2013, des résidences d'écriture ouvertes aux autrices et aux auteurs du livre et du cinéma.

- **Le séjour est d'une durée de 4 semaines** (non fractionnables) **entre le 8 juin et le 3 juillet 2026**. Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes des auteurs et des autrices et des possibilités des compagnies de transport.
- **Hébergement au sein de la résidence du Chalet Mauriac à Saint-Symphorien, près de Bordeaux**. La cinéaste ou le cinéaste sélectionné sera reçu en résidence au Chalet Mauriac pendant 4 semaines pour l'écriture de son projet. Il aura à sa disposition une chambre individuelle comprenant un espace nuit, un espace bureau, une salle de bains/toilettes. Il pourra également accéder aux espaces communs de la résidence.
- **Bourse d'écriture de 1 500 €**, octroyée par ALCA.
- **Consultation ou accompagnement personnalisé** mis en place par ALCA en accord avec le réalisateur ou la réalisatrice.
- **Prise en charge d'un voyage aller-retour**, et si nécessaire du visa et de l'assurance, du domicile de l'auteur ou de l'autrice jusqu'à Bordeaux (limitée à 500 € maximum pour le billet).
- **Réalisatrices ou réalisateurs concernés**: réalisatrices ou réalisateurs ayant participé aux ateliers Jump In en 2024 et en 2025.
- **Conditions pour postuler**:
 - **Avoir un projet de long métrage, tous genres confondus en écriture**, et pouvoir fournir un dossier de candidature en anglais ou en français.
 - **Être disponible entre le 8 juin et le 3 juillet 2026**.
- **Date limite de candidature**: **13 avril 2026**.

DOCUMENTS À JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Le présent formulaire rempli et signé.
2. Une lettre de motivation précisant votre parcours d'auteur ou d'autrice, vos attentes et les raisons de votre demande en résidence, vos attentes en terme d'accompagnement (une page maximum).
3. Un dossier de présentation de votre projet comportant :
 - Un synopsis (cinq pages maximum) ou un traitement (quinze pages maximum).
 - Une note d'intention (deux pages maximum).
 - Annexes ou tout élément complémentaire permettant de mieux appréhender le projet (images, moodboard, teaser...).
4. Un CV/Filmographie.
5. Des Liens Vimeo de films précédents.
6. Si pertinent : copie du contrat signé pour le projet en cours.

Dossier complet à envoyer **avant le 13 avril 2026**,
en un seul fichier PDF, par courriel à :
residences.cinema@alca-nouvelle-aquitaine.fr

SÉLECTION ET JURY

Les dossiers sont examinés par une commission mise en place par ALCA composée de :

- 1 représentant d'ALCA.
- 1 représentant du Poitiers Film Festival.
- 1 professionnel du cinéma.

Les candidats sont avertis du choix final de la commission par courriel au plus tard le 7 mai 2026.

CONTACTS

ALCA Nouvelle-Aquitaine – Pôle Cinéma et Audiovisuel

• Noémie Benayoun
Chargée de mission Création
noemie.benayoun@alca-nouvelle-aquitaine.fr
+33 (0)5 47 50 10 08 / +33 (0)6 85 59 84 37

• Zélie Geoffroid
Assistante
zelie.geoffroid@alca-nouvelle-aquitaine.fr
+33 (0)5 47 50 11 31

Poitiers Film Festival – TAP, Scène nationale de Grand Poitiers

• Élodie Ferrer
Responsable des programmes professionnelles
elodie.ferrer@tap-poitiers.com
+33 (0)6 83 27 16 21

CANDIDAT

Nom (état civil):
Prénom(s):
Date de naissance:
Nationalité(s):
Adresse postale complète du domicile:
Pays:
Téléphone:
E-mail:
Blog ou site Internet:

Avez-vous déjà bénéficié d'une résidence pour ce projet ?

Oui ☐ / Non ☐

Si oui, précisez :

- En quelle(s) année(s) et le nom de l'organisme qui vous a accordé la résidence :

.....

VOTRE PROJET EN RÉSIDENCE

Titre:

PRÉSENTATION DE VOTRE PROJET

(En quelques lignes - une présentation plus détaillée sera jointe au dossier)

.....
.....
.....
.....

Long métrage :

Fiction ☐ / Documentaire ☐ / Animation ☐

1^{er} film ☐ / 2^e film ☐ / Autre ☐

- Genre (drame, comédie...) :
- Stade du projet (concept, écriture, développement) :
- Financement déjà obtenu (si effectif) :
- Budget estimé (si disponible) :

Avez-vous déjà un producteur pour ce projet ?

Oui ☐ (Nom de la société et du producteur :)

Non ☐

Avez-vous sollicité d'autres aides ou bourses pour ce projet ?

Oui ☐ / Non ☐

Si oui, précisez la date, le nom de l'organisme et le résultat de votre demande (aide accordée / aide refusée / en attente) :

.....
.....
.....

Avez-vous des besoins particuliers d'accompagnement (consultation, conseil artistique, effets visuels, etc.) ?

Oui ☐ / Non ☐

Si oui, précisez :

.....
.....

Fait à:

Le:

Signature

LA RÉSIDENCE

NATURE DE LA RÉSIDENCE

Résidence de création

La résidence offrira au lauréat ou à la lauréate le temps et la liberté de poursuivre en toute sérénité son travail d'écriture en cours.

La résidente ou le résident pourra être amené à participer à un temps de médiation et une séance publique.

Ce programme sera construit conjointement entre ALCA, le Poitiers Film Festival et suivant les possibilités du résident.

Une consultation ou un accompagnement personnalisé sera mis en place par ALCA en accord avec le réalisateur ou la réalisatrice.

Rémunération de l'auteur ou de l'autrice

Bourse d'écriture de 1500€ brut versés dans la semaine d'arrivée du résident.

Ce montant sera versé, à la convenance de l'auteur ou de l'autrice, en espèces en euros (contre signature d'un reçu) ou par virement bancaire international.

Dates et lieux du séjour

Entre le 8 juin et le 3 juillet 2026.

Les dates d'arrivée et de départ peuvent varier d'un ou deux jours en fonction des contraintes du lauréat et des possibilités des compagnies de transports.

HÉBERGEMENT

Résidence Chalet Mauriac - Saint Symphorien, près de Bordeaux

La Région Nouvelle-Aquitaine a confié à ALCA la programmation et la mise en œuvre des résidences d'écriture du Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (33). Conformément aux missions de l'agence, en particulier aux préoccupations de soutien à la création contemporaine, ces résidences s'adressent aux auteurs et aux autrices des domaines du livre et de l'édition, ainsi que du cinéma et de l'audiovisuel.

Propriété de la Région Nouvelle-Aquitaine, Le Chalet Mauriac, à Saint-Symphorien (Gironde), est un espace dédié à toutes les formes contemporaines d'écriture : écriture graphique, littéraire, cinématographique, dramatique, etc.

ALCA Nouvelle-Aquitaine y organise, depuis le printemps 2013, des résidences d'écriture ouvertes aux auteurs et aux autrices du livre et du cinéma.

Pendant sa résidence, le cinéaste lauréat aura à disposition une chambre individuelle comprenant un espace nuit, un espace bureau, une salle de bains/toilettes. Il pourra également accéder aux espaces communs de la résidence.

FRAIS DE SÉJOUR

- L'auteur ou l'autrice aura à sa charge les dépenses suivantes : assurances personnelles, frais de subsistance, déplacements personnels et frais de réalisation de son projet.
- Transports : ALCA prend en charge les frais de voyage, de visa et d'assurance de l'auteur ou de l'autrice (aller-retour domicile/résidence), à une hauteur maximale de 500€.
 - Les frais de déplacement sur les lieux des rencontres publiques sont pris en charge par ALCA.
 - L'auteur ou l'autrice aura à sa charge ses déplacements personnels, hors rencontres et temps de médiation.
- Restauration : L'auteur ou l'autrice sera autonome sur sa restauration. Seront pris en charge un repas d'accueil et les repas liés aux rencontres proposées par ALCA.

ENGAGEMENTS DU LAURÉAT

- La réalisatrice ou le réalisateur lauréat s'engage à résider au Chalet Mauriac aux dates prévues.
- La réalisatrice ou le réalisateur lauréat s'engage à participer aux rencontres organisées par ALCA et le Poitiers Film Festival, et à travailler au projet d'écriture pour lequel il a postulé à la résidence. Il ou elle tiendra ALCA informée de l'avancée de ce projet. Pendant et après son séjour, l'autrice ou l'auteur s'engage à mentionner sa qualité de résident d'ALCA à propos du projet écrit en résidence.
- Au moment de la sortie du film, le réalisateur lauréat ou la réalisatrice lauréate s'engage à prévenir ALCA et l'ensemble des partenaires de la résidence et à fournir une copie du film à ALCA (ou lien Vimeo privé).

Il ou elle s'engage à mentionner au générique, et à le faire valider par ALCA : « Avec le soutien d'ALCA Nouvelle-Aquitaine, dans le cadre des résidences internationales d'écriture Cinéma d'ALCA. En partenariat avec le Poitiers Film Festival. »
- Convention de résidence : une convention précisant les engagements du lauréat ou de la lauréate et d'ALCA sera signée.

ENGAGEMENTS D'ALCA

- ALCA prend en charge la rémunération de l'auteur ou de l'autrice (bourse d'écriture), ses frais de transport aller-retour depuis son domicile, de visa et d'assurance (pour maximum 500€).
- ALCA s'engage à mettre à disposition du lauréat pendant quatre semaines au Chalet Mauriac à Saint Symphorien :
 - un espace individuel : une chambre constituée d'un espace nuit, d'un espace bureau, d'une salle de bains et de toilettes ;
 - des espaces communs : salon, cuisine, WC, bibliothèque et parc sont à partager avec les autres artistes en résidence.
- ALCA et les partenaires mettent en place un accompagnement artistique des résidents et s'efforce de répondre à leurs demandes de contacts avec les créateurs, les lieux, les publics et les manifestations en Nouvelle-Aquitaine.
- ALCA et les partenaires s'engagent à mettre en valeur la résidence de l'auteur ou de l'autrice et son travail au moyen des supports de communication et relais professionnels choisis.

ENGAGEMENTS DU POITIERS FILM FESTIVAL

- Le festival partenaire s'engage à relayer l'appel à candidature auprès de leurs participants et à faire le lien entre l'agence et les postulants et en accepte les termes.
- Le festival partenaire participe à la sélection des dossiers reçus via le comité de lecture.